



Version du document : 20/07/2025



Règlement

Trail de Nyons & Baronnies (TNB)
7^{ème} édition



Samedi 11 et dimanche 12 octobre 2025
Nyons (26 110)



Table des matières

ARTICLE 1) ORGANISATION DU TNB	3
ARTICLE 2) PROGRAMME ET PRESENTATION DES EPREUVES	3
A) EPREUVES DU SAMEDI 11 OCTOBRE 2025	3
1) <i>La Marche Nordique : 10 km</i>	3
2) <i>Les Courses des enfants / le Trail des Minots</i>	3
B) EPREUVES DU DIMANCHE 12 OCTOBRE 2025	4
1) <i>Le Trail de Cougoir : 34 km</i>	4
2) <i>Le Tour des Crêtes : 20,5 km</i>	5
3) <i>La Nyonsaise (course) : 8,5 km</i>	6
4) <i>La Randonnée : 8,5 km</i>	6
ARTICLE 3) ACCES SUR DES PROPRIETES ET POTENTIELLES MODIFICATIONS	7
A) AUTORISATIONS DE PASSAGE DES PROPRIETAIRES PRIVES ET PUBLICS	7
B) POTENTIELLES MODIFICATIONS	7
ARTICLE 4) CATEGORIES D'AGES DES PARTICIPANTS	7
ARTICLE 5) DROITS D'INSCRIPTIONS DES PARTICIPANTS	8
A) INSCRIPTIONS PAR INTERNET : A PRIVILEGIER	8
B) INSCRIPTIONS AVEC UN BULLETIN PAPIER	8
ARTICLE 6) RETRAITS ET TRANSFERTS DES DOSSARDS	9
A) RETRAITS	9
B) TRANSFERTS	9
ARTICLE 7) CLASSEMENTS ET RECOMPENSES	9
ARTICLE 8) RESPONSABILITES INDIVIDUELLE ET CIVILE	10
ARTICLE 9) SECURITE DURANT LE TNB	10
ARTICLE 10) DEMARCHE ECO-RESPONSABLE	11
A) ORGANISATION	11
B) CHARTE DU TRAILEUR ECO-RESPONSABLE	11
ARTICLE 11) ANNULATION ET REPORT DU TNB	11
ARTICLE 12) INFORMATIQUE ET LIBERTE	12
ARTICLE 13) DROITS A L'IMAGE DES PARTICIPANTS	12
ARTICLE 14) RGPD : REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL 12	
ARTICLE 15) REGLEMENT DU TNB	13
ARTICLE 16) BULLETIN D'INSCRIPTION DU TNB (RECTO / VERSO)	14



Article 1) Organisation du TNB

La 7^{ème} édition des activités sportives (courses à pied et randonnée) du : "Trail de Nyons & Baronnies" dit le TNB est organisée les 11 et 12 octobre 2025. Elle se localise à Nyons en Drôme (26 110).

Le TNB est organisé par l'association "Courir à Nyons" avec les soutiens de la Ville de Nyons, la communauté de commune (CCBDP) et de nombreux partenaires et sponsors locaux.

Le nombre maximum de participants toutes courses confondues est de 490.

Article 2) Programme et présentation des épreuves

a) Epreuves du samedi 11 octobre 2025

1) La Marche Nordique : 10 km

- **Lieu et heure de départ** : Place des Arcades (centre de Nyons) à 10H00
- **Type d'épreuve** : Non chronométrée sur 10 km avec un parcours plat et sans difficulté majeure.
- **Moyen d'inscription** : que sur place.

2) Les Courses des enfants / le Trail des Minots

- **Lieu et heure de départ** : Place des Arcades (centre de Nyons) à 16H00
- **Type d'épreuve** : Plusieurs courses non chronométrée réservées aux enfants avec un classement.
- **Moyen d'inscription** : que sur place.



b) Epreuves du dimanche 12 octobre 2025

1) Le Trail de Cougoir : 34 km

- **Lieu du départ** : Place des Arcades (centre de Nyons)
- **Heure du départ** : A 7H30
- **Type d'épreuve** :
 - **Distance** : 34 km / **Dénivelé positif** : 1 875 m,
 - **Parcours** : Trail très technique en solo pour les sportifs habitués au variation très régulière des reliefs. Elle se dispute en solo.
- **Matériel obligatoire** :
 - Réserve d'eau,
 - Couverture de survie,
 - Téléphone portable en fonctionnement.
- **Matériel autorisé** : Bâtons.
- **Localisation des ravitaillements** :
 - Au 11,5^{ème} km à « Les Cognets » à St Pons,
 - Au 20,5^{ème} km au col du Flachet à Venterol /Aubres,
 - Au 25,3^{ème} km sur la place du village de Venterol,
 - A l'arrivée sur Nyons.
- **Barrières horaires**:
 - **A 9H20 au 11,5^{ème} km à « Les Cognets » à St Pons,**
 - **A 11H25 au 25,3^{ème} km sur la place du village de Venterol.**
- **Moyens d'inscriptions** (cf article 4) :
 - par internet,
 - par courrier postal,
 - sur place.



2) Le Tour des Crêtes : 20,5 km

- **Lieu du départ** : Place des Arcades (centre de Nyons)
- **Heure du départ** : A 9H00
- **Type d'épreuve** :
 - **Distance** : 20,5 km / **Dénivelé positif** : 1 075 m,
 - **Parcours**: Trail assez technique se disputant en solo.
- **Matériel obligatoire** :
 - Réserve d'eau,
 - couverture de survie,
 - Téléphone portable en fonctionnement.
- **Matériel autorisé** : Bâtons.
- **Localisation des ravitaillements** :
 - Au 7^{ème} km au col du Flachet à Venterol /Aubres
 - Au 12^{ème} km sur la place du village de Venterol.
- **Barrières horaires**: **A 11H00 au 12^{ème} km sur la place du village de Venterol.**
- **Moyens d'inscriptions** (cf article 4) :
 - par internet,
 - par courrier postal,
 - sur place.



3) La Nyonsaise (course) : 8,5 km

- **Lieu du départ** : Place des Arcades (centre de Nyons)
- **Heure du départ** : A 9H30
- **Type d'épreuve** :
 - **Distance** : 8,5 km / **Dénivelé positif** : 400 m,
 - **Parcours** : Course à pied nature pour découvrir le trail.
- **Matériel obligatoire** :
 - Réserve d'eau,
 - Téléphone portable en fonctionnement.
- **Matériel autorisé** : Bâtons.
- **Localisation du ravitaillement** : Au 4^{ème} km à la Ferme Brès de Nyons.
- **Moyens d'inscriptions** (cf article 4) :
 - par internet,
 - par courrier postal,
 - sur place.

4) La Randonnée : 8,5 km

- **Lieu du départ** : Place des Arcades (centre de Nyons)
- **Heure du départ** : A 9H35
- **Type d'épreuve** :
 - **Distance** : 8,5 km / **Dénivelé positif** : 400 m,
 - **Parcours** : Randonnée.
- **Matériel obligatoire** :
 - Réserve d'eau,
 - Téléphone portable en fonctionnement.
- **Matériel autorisé** : Bâtons.
- **Localisation du ravitaillement** : Au 4^{ème} km à la Ferme Brès de Nyons.
- **Moyens d'inscriptions** (cf article 4) :
 - par courrier postal,
 - sur place.



Article 3) Accès sur des propriétés et potentielles modifications

a) Autorisations de passage des propriétaires privés et publics

Les parcours sont tracés sur des sentiers et pistes forestières, **privés ou communaux**, situés sur le territoire des communes Drômoise de Nyons, Aubres, Condorcet et Venterol.

Plusieurs portions d'itinéraires se trouvent sur des propriétés privées et un droit de passage a été signé avec les propriétaires, uniquement pour le TNB.

Le droit de passage n'est obtenu que pour le « Trail de Nyons et Baronnies », et, en dehors de l'évènement, le passage y est interdit où règlementé.

L'association « Courir à Nyons » se dégage de toute responsabilité en dehors des jours prévus au TNB et recommande, aux participants sportifs et bénévoles de respecter les lieux.

b) Potentielles modifications

Les parcours peuvent être modifiés **selon les autorisations obtenus des propriétaires et des conditions climatiques et sanitaires le jour du TNB.**

Article 4) Catégories d'âges des participants

Les épreuves chronométrées sont ouvertes aux coureurs, Homme & Femme licenciés ou non licenciés.

Les catégories d'âges sont :

- Personnes nées en 2006 et avant pour le Trail de Cougoir et le Tour des Crêtes,
- Personnes nées en 2010 et avant (cadets) pour La Nyonsaise.

Les catégories donneront lieu à des classements séparés Homme et Femme (Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Master 0 à 9).



Article 5) Droits d'inscriptions des participants

a) Inscriptions par internet : à privilégier

Elles se font sur le site : www.le-sportif.com

Le lien est :

https://forms.registration4all.com/EventRegistration/Register_Sport_Event.aspx?EventID=211805&RORG=LSCAL

La date de clôture est : **jusqu'au vendredi 10 octobre 2025 à 23h59**. Les inscriptions sont à privilégier **par internet**.

b) Inscriptions avec un bulletin papier

Le bulletin / formulaire imprimable est annexé au présent règlement. Il est également imprimable sur le site internet : www.couriranyons.fr. Les inscriptions par courrier sont enregistrées par l'organisation jusqu'à la même date.

Possibilité d'inscription sur place jusqu'à 45 mn avant le départ de la course.

- **Samedi 11 octobre 2025** : De 14h00 à 18h00 à Nyons,
- **Dimanche 12 octobre 2025** : A partir de 6h30 et jusqu'à 45 mn avant le départ des épreuves.

EPREUVE	INSCRIPTIONS	
	Internet	Sur place / courrier
Marche Nordique	Aucune	7 €
Courses des enfants	Aucune	Gratuite
Trail de Cougoir	30 €	35 €
Tour des Crêtes	20 €	25 €
Nyonsaise	10 €	15 €
Randonnée	Aucune	10 €

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit. Toutefois et en fonction des circonstances d'annulation ou de report, l'organisation se réserve le droit d'offrir des conditions particulières d'engagement pour les éditions suivantes.

Un cadeau de bienvenu sera offert à tous les participants. Sous réserve de disponibilité pour les inscriptions sur place.



Article 6) Retraits et transferts des dossards

a) Retraits

Le samedi 11 octobre 2025 de 14h00 à 18h00 et le dimanche 12 octobre 2025 à partir de 6h30. Le lieu est : Place des Arcades dans le centre-ville de Nyons.

Pour les dossiers incomplets, les dossards ne pourront être retirés que sur présentation du **PPS valide datant de moins de trois mois le jour de la compétition**, ou de la **licence FFA** en cours de validité.

Les licences acceptées sont les suivantes : FFA (Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running), et toutes les autres licences acceptées dans les compétitions officielles FFA. Une pièce d'identité pourra être demandée pour confirmer l'identité mentionnée sur ces documents.

b) Transferts

À l'exception de ceux réalisés par l'organisation, **aucun transfert d'inscription n'est autorisé.**

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

Le numéro de dossard devra être entièrement lisible lors de la course. En l'absence de numéro visible lors des passages aux points de contrôle, le participant est susceptible d'être pénalisé.

Article 7) Classements et récompenses

Il sera établi, pour les Femmes et les Hommes, un classement scratch et un classement pour chacune des catégories autorisées à concourir.

Les trois premières et premiers du classement scratch de chaque épreuve, seront récompensé(e)s ainsi que les vainqueurs H & F de chaque catégorie. Les récompenses ne peuvent être cumulées.

Un challenge / défi du nombre récompensera le club, groupe ou entreprises les plus représentés dans le classement final des courses.



Article 8) Responsabilités individuelle et civile

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition **sous leur propre et exclusive responsabilité**. Il est strictement interdit de courir sans dossard. Tout contrevenant sera susceptible d'engager sa responsabilité et l'organisation ne saurait être tenue pour responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers.

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité, celles de leurs préposés et de tous les participants des courses : "**Trail de Nyons & Baronnies**" (Contrat n° IA 6015746 souscrit auprès du Crédit Mutuel).

Assurance individuelle accident : Les coureurs licenciés bénéficient d'une assurance couvrant les dommages corporels dans le cadre des compétitions sportives. Cette garantie est parfois optionnelle. Il est vivement conseillé aux participants n'ayant pas souscrit à cette option et aux non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

Article 9) Sécurité durant le TNB

La sécurité et l'assistance médicale des participants sont du ressort de l'organisateur qui mettra en place un **Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS)**.

La sécurité sera assurée par la police municipale et des signaleurs officiels de l'organisation sur les voies routières et les passages délicats, ainsi que par des secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances, VAE, civières, etc.)

Les services de secours (SDIS), de police et de gendarmerie seront avertis de l'événement. Un numéro de téléphone d'urgence sera communiqué lors du retrait des dossards. Le poste de secours principal est situé à proximité de l'arrivée et est en contact permanent avec les équipes sur le parcours et l'organisation.

Tout concurrent enfreignant sciemment les consignes de sécurité qui seront rappelées avant le départ, ou refusant de se conformer aux injonctions des personnels chargés de la sécurité sur la course, fera l'objet d'un signalement au directeur de course qui pourra prendre une décision de mise hors course immédiate.

Le responsable sécurité pourra décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.



Article 10) Démarche éco-responsable

a) Organisation

Dans le cadre d'une démarche éco-responsable **aucun gobelet ne sera disponible aux ravitaillements** situés sur les parcours et à l'arrivée. Les participants doivent se munir de leur propre matériel (gobelet, flasque, poche à eau ...).

b) Charte du traileur éco-responsable

- **Cohésion sociale et solidarité.** Respecter les autres concurrents, les bénévoles de l'organisation et d'une manière générale les autres personnes croisées durant l'épreuve. Participer aux efforts effectués par l'organisation pour intégrer l'événement dans une démarche de développement durable.
- **Environnement et biodiversité.** Respecter le milieu naturel et les propriétés privées traversées en prenant conscience que ce sont des espaces partagés et protégés pour certains d'entre eux.
- **Gestion des déchets.** Ne jeter aucun déchet dans le milieu naturel. Les trier en utilisant les dispositifs mis en place par l'organisation, sur les ravitaillements et sur les zones de départ et d'arrivée.
- **Lutte contre les changements climatiques.** Privilégier, pour se rendre sur l'événement, le covoiturage et les transports en commun (voir covoiturage sur le site du trail).
- **Comportement sportif.** Adopter un comportement fair-play, responsable et durable : Porter assistance dans le cas où un autre coureur se blesse et prévenir les organisateurs et/ou secours (n° d'urgence fourni au retrait du dossard). N'absorber aucune substance interdite.

Article 11) Annulation et report du TNB

L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de reporter à une date ultérieure la manifestation en cas de force majeure (violentes intempéries, catastrophes naturelles, sanitaires, ou industrielles, arrêté préfectoral).



Article 12) Informatique et Liberté

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978 modifiée, dite "informatique et liberté", les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification pour toute information contenue dans le fichier de la société « www.le-sportif.com » ou dans les extractions de ce fichier réalisées par l'organisation.

Conformément aux dispositions de la même loi, les participants sont informés que les résultats seront publiés sur les sites internet de l'organisation, de la société de chronométrage et de la FFA. Les participants souhaitant s'opposer à la publication de leur résultat doivent expressément en informer l'organisateur et la FFA (cil@athle.fr).

Article 13) Droits à l'image des participants

Les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils peuvent apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation "Le Trail de Nyons & Baronnie", sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur.

Article 14) RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel

Conformément au texte européen dit RGPD, entré en application le 25 mai 2018, les concurrents sont informés qu'ils bénéficient d'un droit de regard et de modification pour les informations communiquées lors de leur inscription. Ces données ne seront utilisées que dans le cadre de l'organisation ou pour la communication d'informations exclusivement sportives. En aucun cas, elles ne pourront être cédées et/ou utilisées dans un but commercial, et seront détruites en cas de dissolution du comité d'organisation.

En validant leur inscription à l'épreuve, les concurrents donnent leur consentement explicite pour recevoir par courriel et/ou SMS des messages d'information relatifs à l'évènement ou à son environnement sportif. Les concurrents sont informés qu'ils peuvent à tout moment exercer leurs droits de regard et de modification de leurs données personnelles, ou leur "droit à l'oubli", en adressant la demande par courriel à : couriranyons@gmail.com.



Article 15) Règlement du TNB

Le présent règlement est établi conformément aux règlements des courses hors stade et tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Le règlement est disponible sur le site internet : www.couriranyons.fr et aussi sur demande par mail : couriranyons@gmail.com



Article 16) Bulletin d'inscription du TNB (recto / verso)

BULLETIN D'INSCRIPTION N° du dossard _____

**Trail de Nyons & Baronnies (TNB) : 7^{ème} édition
Samedi 11 et dimanche 12 octobre 2025 – Nyons (26)**

Prénom : _____ Nom : _____

Date de naissance : _____ Homme / Femme (rayer la mention inutile)

Adresse postale :

Code postale : _____ Ville : _____

Tél portable **obligatoire** : _____ Adresse E-mail : _____

Club ou association : _____

N° de Licence FFA (Fédération) : _____

Ou N° du PPS (Parcours de Prévention Santé) de moins de 3 mois le jour du TNB à faire sur le site : <https://pps.athle.fr>:

Signature avec la mention « lu et approuvé »

Le _____ à _____

Pour les mineurs le PPS est à réaliser conjointement avec un parent

N° du PPS du mineur : _____

Signature d'un parent avec la mention « lu et approuvé »

Le _____ à _____



A cocher	Jour	Heure	Parcours	Inscriptions	
				Internet *	Sur place / courrier
<i>Courses en OFF sans classement officiel : pas besoin de licence ou de PPS</i>					
	Samedi	9H00	Marche Nordique : 10 km / plat	Aucune	7 €
	Samedi	16H00	Courses des enfants : de 500 à 1 500 m	Aucune	Gratuite
<i>Courses officielles avec classement : nécessité de transmettre le N° de Licence ou le PPS</i>					
	Dimanche	7H30	Trail de Cougoir : 35 km / 1 900 m D+	30 €	35 €
	Dimanche	9H00	Tour des Crêtes : 22 km / 1 100 m D+	20 €	25 €
	Dimanche	9H30	Nyonsaise : 10 km / 400 m D+	10 €	15 €
	Dimanche	9h35	Randonnée : 10 km / 400 m D+ <i>Pas besoin de licence ou du PPS</i>	Aucune	10 €

* Inscription possible sur : www.lesportif.com

Bulletin à retourner à l'association Courir à Nyons :

Par mail : courirenbaronnies@gmail.com

Par courrier postal : Raymond Rodriguez - 21 Clos des Vignes 26 770 Saint-Pantaléon-les-Vignes

Ordre du chèque : Courir à Nyons TNB